

Compte rendu de séance

Séance du 29 Mai 2021

L' an 2021 et le 29 Mai à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de VAILLANT sous la présidence de DUMARTIN Patrice Maire

Présents : M. DUMARTIN Patrice, Maire, Mmes : POTOT Ludivine, ROGER Valérie, MM : FRESNAYE Vincent, MOILLERON Fabrice, MOILLERON Frédéric

Absent excusé : MOILLERON Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6

Date de la convocation : 17/05/2021

Date d'affichage : 17/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 31/05/2021

et publication ou notification

du : 31/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROGER Valérie

SOMMAIRE

- APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 05 MARS 2021
- ACHAT D'UN COLUMBARIUM
- TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE
- BAIL DE LOCATION AMIABLE "LA PROTECTRICE DE VAILLANT"
- QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 05 MARS 2021

Le compte rendu et ses délibérations ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

ACHAT D'UN COLUMBARIUM DELIBERATION 2021-013

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un columbarium pour le cimetière de la commune. La société POMPES FUNEBRES HENRY propose un devis total de 2 414,00 euros TTC pour la réalisation et la pose de cet achat comprenant :

- l'installation et la pose de 1X3 cases en granit rose avec portes en granit noir pour un montant de 1 794,00 euros TTC;
- l'installation et la pose d'une stèle de souvenir forme flamme en granit rose et la pose d'un entourage en granit rose avec réceptacle des cendres pour un montant de 620,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

VR



TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE DELIBERATION 2021-014

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5;
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020;
Considérant la délibération de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Monstaugeonnais en date du 12 mars 2021 précisant la demande de l'EPCI d'assurer la compétence mobilité aux termes de la loi LOM du 24 décembre 2019, et invitant les communes à se prononcer avant le 30 juin 2021 sur le transfert de ladite compétence à l'EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- confirmer son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 12 mars 2021.
- transférer la compétence mobilité à l'EPCI.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

BAIL DE LOCATION AMIABLE "LA PROTECTRICE DE VAILLANT" DELIBERATION 2021-015

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le bail de chasse "La protectrice de Vaillant" est arrivé à échéance le 1er mars 2021.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de fixer le montant du loyer principal de location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer de loyer à 100 € par an (loyer révisé chaque année selon la variation annuelle de l'indice de fermage de l'année précédente publiée au Journal Officiel) pour une durée de 9 ans.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

PARTICIPATION CITOYENNE

Le conseil municipal a pris note de la demande de la gendarmerie concernant la participation citoyenne.
Les volontaires sont priés de se présenter au maire.

TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Les prochaines élections auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Afin d'organiser au mieux ces élections, il est demandé aux membres du conseil municipal de compléter le tableau (2 assesseurs par bureau et par tranche horaire).

Le président sera Monsieur DUMARTIN Patrice pour sa qualité de Maire.

Le secrétaire sera Madame POTOT Ludivine pour sa qualité de 1^{er} Adjoint.

ELECTIONS CANTONALES dimanche 20 juin 2021

8H00 à 10H30	10H30 à 13H00	13H00 à 15H30	15H30 à 18H00
M.FLOCARD	F.MOILLERON	V.ROGER	L.POTOT
J.MOILLERON	A.MOILLERON	J.M.BOLOT	P.DUMARTIN

VR



ELECTIONS REGIONALES

dimanche 20 juin 2021.

8H00 à 10H30	10H30 à 13H00	13H00 à 15H30	15H30 à 18H00
V.FRESNAYE	S.BORANI	F.MOILLERON	L.POTOT
L.MOILLERON	D.DUMARTIN	L.POTOT	V.ROGER

ELECTIONS CANTONALES

dimanche 27 juin 2021.

8H00 à 10H30	10H30 à 13H00	13H00 à 15H30	15H30 à 18H00
M.FLOCARD	S.BARONI	F.MOILLERON	L.POTOT
V.FRESNAYE	V.FRESNAYE	L.POTOT	G.MOILLERON

ELECTIONS REGIONALES

dimanche 27 juin 2021.

8H00 à 10H30	10H30 à 13H00	13H00 à 15H30	15H30 à 18H00
V.ROGER	D.DUMARTIN	F.MOILLERON	P.DUMARTIN
L.MOILLERON	J.MOILLERON	N.MOILLERON	C.BOLOT ou A.MOILLERON

POSE D'UNE ANTENNE TELEPHONIQUE POUR COUVRIR LA COMMUNE

L'emplacement retenu appartient à Monsieur FLOCARD Michel qui se situe près du Mont Saule. Madame POTOT Ludivine est chargée de mettre en relation le représentant de la société SFR et Monsieur FLOCARD Michel.

MISE EN PLACE D'UN POTEAU TELEPHONIQUE SUPPLEMENTAIRE POUR LA FIBRE

Madame POTOT Ludivine doit contacter la société Losange pour demander la possibilité de mettre un seul poteau au lieu de deux.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Madame POTOT Ludivine et Madame ROGER Valérie sont en charge du fleurissement de la commune ainsi que tous les volontaires qui souhaiteraient les aider :

- 3 pots gris seront remis sur leur ancien emplacement,
- les jardinières seront installées sur le mur de la cour de la mairie,

L'arrosage des fleurs sera effectué par Madame POTOT Ludivine et Madame ROGER Valérie à tour de rôle.

VR


3

POSTE DE FONTAINIER

Le projet de mise à disposition du fontainier d'Aujeurres et Rivières-les-Fosses est abandonné. Ce projet sera discuté au cours du prochain conseil.

Un recrutement d'un agent technique polyvalent à mi-temps est envisagé.

QUESTIONS DIVERSES

Une administrée a fait parvenir une demande concernant l'entretien des fossés autour de ces terrains ainsi que l'élagage des buissons envahissant et des branches.

Monsieur le maire donne son autorisation pour l'élagage et le débroussaillage à cette personne sous réserve de ne pas intervenir à l'intérieur des fossés.

Monsieur le maire lui a transmis les coordonnées de la SITIV pour le curage des fossés (législation).

Madame POTOT Ludivine doit se renseigner auprès de la DDT concernant la législation des cours d'eau ainsi que vérifier si les parcelles se situent dans le Parc National.

Séance levée à: 11:05

Le secrétaire de séance,

Valérie ROGER



En mairie, le 31/05/2021
Le Maire
Patrice DUMARTIN

VR

